



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information

Adresse : 1ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS

Suivi par : Aurélie BOUKAKA

Tél : 01 49 55 60 01

Fax : 01 49 55 56 17

NOTE DE SERVICE

DGER/MSSI/N2009-2088

Date: 02 septembre 2009

Date de mise en application :

Date limite de réponse: **1er octobre 2009**

■ Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux de la
formation et du développement
Messieurs les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt
Mesdames et Messieurs les chefs des services de la formation et du
développement
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés
sous contrat

Objet : Modalités de mise à jour des informations relatives aux établissements dans l'application Genome web

Résumé : La présente note de service définit les modalités de mise à jour des informations de Genome, relatives aux UAI et relevant de la responsabilité directe des établissements de l'enseignement agricole public et privé

Mots-clés : Genome – Genome Web - Etablissement- Indexa2 - Internats - Orelie

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
• Les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt • Les chefs des services régionaux de la formation et du développement • Les Directeurs de l'agriculture et de la forêt des DOM • Le Haut-commissaire de la République • Les chefs de services de la formation et du développement • Les chefs d'établissements publics • Les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricoles privés	• Administration centrale

1. Contexte et objectif

Le système d'information de l'enseignement agricole (SIEA) est construit autour d'un référentiel commun, Génome, qui alimente toutes les applications du SIEA. Il contient les informations partagées par plusieurs de ces applications et a été conçu pour éviter la saisie multiple d'une même information et pour permettre aux applications d'échanger entre elles. L'intérêt de GÉNOME réside dans son actualisation permanente via Génome web, qui est automatiquement répercutée dans les applications qui lui sont liées.

La présente note s'inscrit dans le prolongement de la campagne annuelle de mise à jour des informations dans Génome web sous la responsabilité directe des établissements de l'enseignement agricole publics et privés, initiée en 2007. Pour la rentrée scolaire 2009-2010, cette actualisation devra être faite avant le 1er octobre 2009.

2. Pourquoi mettre à jour les données dans Génome Web ?

L'application Génome Web a été conçue pour donner aux établissements un accès permettant de modifier les données descriptives de l'établissement dans Génome et ainsi réduire au maximum les délais entre un changement et sa prise en compte dans :

- les applications locales (Libellule, Cigale, Donnapp ...) ;
- le portail de l'enseignement agricole (Portea) ;
- le répertoire et l'annuaire des établissements diffusés par la DGER ;
- les catalogues de formation (initiale, apprentissage, formation adulte) diffusés par la DGER ;
- les applications nationales de gestion des classes (Structures), de gestion des examens (Indexa2), de suivi des effectifs élèves (Scolagri) ;
- l'application interministérielle de recensement des internats dans les lycées (Orelie – Outil de Recherche En Ligne des Internats des Etablissements).

Il incombe à chaque établissement (EPL, AOR, Association, AFG, OG...) de faire le nécessaire dans Génome Web dès qu'une modification est connue, afin que les données publiées et répercutées dans les différentes composantes de la liste ci-dessus soient exactes **pour toutes les entités** le constituant (centre constitutif, site, antenne...).

3. Comment mettre à jour les données dans Génome Web ?

Génome Web, volet Internet de Génome, est accessible à partir d'un identifiant et d'un mot de passe propres à chaque établissement, à l'adresse <http://genome.ensagri.agriculture.gouv.fr/genome/>

Les établissements ayant égaré leur identifiant ou leur mot de passe peuvent contacter par mél Aurélie BOUKAKA à la DGER (aurelie.boukaka@educagri.fr ou aurelie.boukaka@agriculture.gouv.fr) qui les leur communiquera à nouveau.

La note de service [DGER/SDSFRD/N2006-2132](#) du 12/12/2006 précise les informations à tenir à jour. A cet effet, les adresses (postale, électronique et géographique) sont de toute première importance notamment pour les procédures d'inscription aux examens, d'organisation des épreuves, les convocations et les résultats.

Cette note fournit également un guide pour l'utilisation de Génome Web. La documentation complète est accessible par le menu « aide » de Génome Web.

4. Date limite de mise à jour

Je vous demande de procéder à la mise à jour de vos données dans Genome Web avant le **1er octobre 2009** afin de prendre en compte les impératifs suivants:

- **organisation de la session d'examen 2010**
- **publication des répertoires et annuaires des établissements**
- **publication des catalogues de formation**

La procédure de mise à jour reste fonctionnelle tout au long de l'année, toutefois après cette date limite les modifications ne pourront être prises en compte ni pour la session 2010 des examens ni pour les répertoires, annuaires et catalogues édités en vue du salon de l'Education et du salon de l'Agriculture.

L'adjointe au Chef de la mission de la stratégie et
des systèmes d'information

Véronique LE GUEN